



Mamoudzou, le 31 mai 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

OBJET : ARRETE MUNICIPAL PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DE LA CIRCULATION ALTERNEE DANS LA COMMUNE DE MAMOUDZOU

La Ville de Mamoudzou informe la population de Mayotte que la circulation alternée sera expérimentée dans cinq villages de la commune (Kawéni, Cavani, Mtsapéré, Passamainty, Mamoudzou Centre) à partir du lundi 19 juin 2023 et ce jusqu'au jeudi 20 juillet 2023.

Seuls seront autorisés à circuler les lundis et les mercredis les véhicules ayant une plaque d'immatriculation se terminant par un chiffre impair, inversement les mardis les jeudis les véhicules ayant une plaque d'immatriculation se terminant par un chiffre pair.

Cet arrêté a pour objectif principal de limiter l'engorgement de la ville engendrée par les travaux sur les RN1 et RN2.

La situation d'embouteillage permanent que connaissent la Ville et une grande partie de l'île est devenue véritablement thrombotique à Mamoudzou du fait des travaux du CARIBUS au point que la difficulté est désormais de nature à engendrer une crise économique et sanitaire de grande ampleur sur l'île.

Après plusieurs réunions avec la CADEMA et les acteurs économiques du département, après la consultation de la population par une enquête numérique, après avoir écouté tous les acteurs, le maire de Mamoudzou a considéré qu'il ne pouvait rester inerte.

La CADEMA proposant désormais une solution de mobilité alternative grâce à un service de navettes de bus au sud comme au nord de Mamoudzou, des accords étant en cours de négociation avec les taxis collectifs 9 place, plus rien ne s'opposait à ce que la circulation alternée puisse être expérimentée.

L'expérimentation sur une période d'un mois permettra d'ajuster les éventuelles difficultés et permettra une application adaptée à la rentrée scolaire du mois d'août.

Bien entendu, un effort particulier d'explication et de pédagogie sera réalisée à compter de ce jour.

L'ensemble des éléments relatifs à la circulation alternée seront disponibles sur le site internet www.mamoudzou.yt ainsi que les pages facebook et instagram, Ville de mamoudzou.

Le programme ainsi que les informations relatives aux navettes de circulation CARIBUS, seront disponibles sur le site www.cadema.yt.

INFO ROUTE

CIRCULATION ALTERNÉE dans la commune de MAMOUZOU

CARTE →

Circulation autorisée, de 5h00 à 19h00, du 19 juin au 20 juillet 2023, des voitures dotées d'une plaque d'immatriculation :

IMPAIRS 1-3-5-7-9	PAIRS 0-2-4-6-8
AA-123-AA Les lundis et mercredis	AA-456-AA Les mardis et jeudis

Par dérogation aux dispositions des articles 1 et 2, ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules utilisés par les professionnels des services de secours et de sécurité, aux véhicules des services publics, ainsi que ceux des services médicaux sur présentation de la carte professionnelle; Aux véhicules professionnels (tels que les voitures utilitaires, poids lourds ...) sur présentation de la carte grise; Les interdictions des articles 1 et 2 ne s'appliquent pas aux motos cycles à 2 ou 3 roues.



LA CARTE



CIRCULATION ALTERNÉE dans la commune de MAMOUZOU

DU 19 JUIN AU 20 JUILLET 2023

- Ligne des Navettes CARIBUS
- Places de stationnement
- Zone d'application de la circulation alternée *

* Kawéni - Mamoudzou centre - Cavani - M'tsapéré - Passamainty.



CONTACT PRESSE

Direction de la communication
0269 66 66 72 • communication@mamoudzou.yt

VILLE DE MAMOUZOU

Boulevard Halidi Sélémani BP 01 97600 Mamoudzou
Tél : 02 69 66 50 10 • Fax : 02 69 63 91 34
www.mamoudzou.yt • facebook.com/VilleMamoudzou